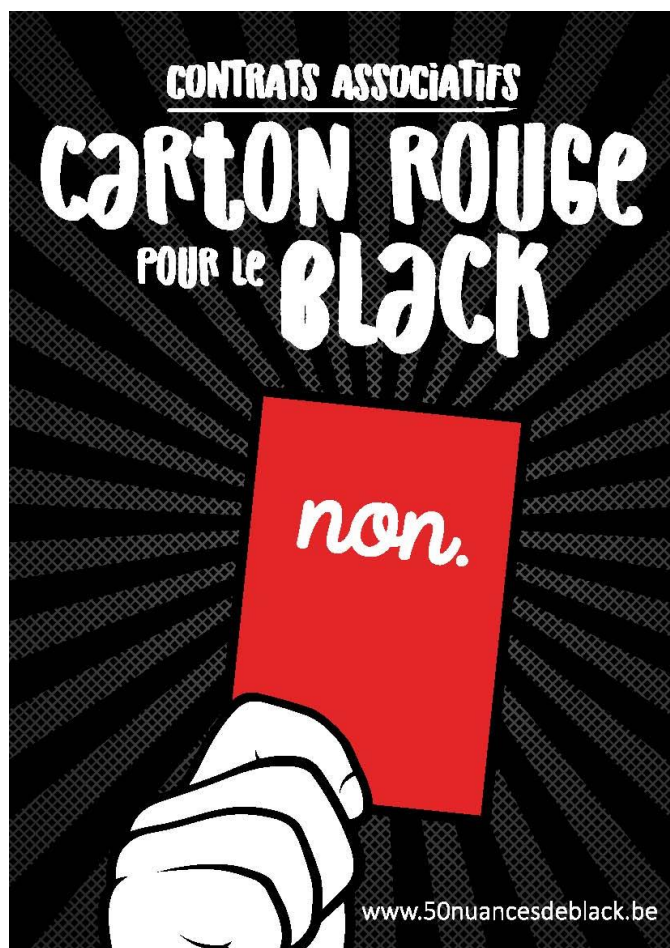


CAMPAGNE

« 50 NUANCES DE BLACK »

CONFÉRENCE DE PRESSE 09/03/18



Carte postale type distribuée en fin de conférence
afin d'interpeller le politique.



RAPPEL DU DOSSIER

Le projet est le suivant : permettre à des travailleur.se.s à 4/5^e temps, des indépendant.e.s, des fonctionnaires ou des jeunes en service civil de pouvoir toucher jusqu'à 500€ nets par mois grâce à trois types d'activités. Ils.Elles peuvent travailler pour le secteur associatif ou un secteur public sans but lucratif, rendre des services occasionnels à d'autres citoyen.ne.s ou encore faire du travail d'économie collaborative via des plateformes agréées. Une proposition qui peut paraître alléchante aux yeux des citoyen.ne.s. Pourtant, tous ceux et toutes celles qui ont examiné le projet le remettent en question. Quatre points principaux ressortent des multiples critiques. [Lire la Carte blanche collective](#)

PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE

Le gouvernement fédéral et sa ministre de la Santé, Maggie De Block, envisagent de créer un sous-statut pour l'ensemble du non-marchand et l'économie collaborative. Des « contrats » sans cotisations sociales, sans précompte professionnel : le travail associatif. Ces mini-jobs ne prévoient **aucune protection du travailleur**, mettent en **péril la Sécurité sociale, déprofessionnalisent** le secteur non-marchand. C'est pourquoi de nombreux acteurs du secteur associatif mettent un **gros carton rouge** à cette mesure.

50 nuances **DE BLOCK**

**MADE IN
BELGIUM**

LA CAMPAGNE EN VIDÉO

« CARTON ROUGE POUR LE BLACK (2:19) »

SITE INTERNET

<http://50nuancesdeblack.be>

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE !

POURQUOI UN « CARTON ROUGE » ?

Ce projet de loi est à l'initiative du secteur sportif et plus précisément du monde du football. Les ministres se sont entendus pour « en faire profiter tout le monde » et ont, dès lors, déclaré que le contrat associatif concernait d'autres secteurs à savoir : Socio-culturel, Aide sociale, Maison de repos, Accueil de l'enfance, Aide aux personnes handicapées, Aide à domicile, Soins de santé hôpitaux.

5 interventions concernant les impacts négatifs du travail associatif

Volontariat

Risque d'amalgame entre travailleur associatif et volontaire

=> Dévalorisation du volontariat, de l'aspect social, du don de soi, de l'acte gratuit et désintéressé

Secteur jeunesse

Tentation pour l'employeur d'avoir recours à ce contrat associatif

=> Moins regardant sur la qualité du profil
=> Pas d'investissement dans la formation
=> Suppression de postes plus pérennes
=> Précarisation du travail

Solution : élargir les dispositifs existants

Sécurité sociale

Pas de cotisation sociale pour un contrat associatif

=> détricote le système de la sécurité sociale qui profite à tous.
=> assèche la sécurité sociale dans une société aux besoins (santé) grandissants.
=> néfaste à la concertation et la régulation démocratique
=> promet un secteur marchand plus puissant

Syndicat

Un travail associatif déprofessionnalisant

=> Perte de la qualité de l'emploi
=> Minis jobs mal encadrés
=> Pseudos contrats mal structurés et peu clairs
=> Limites de responsabilités floues
=> Fin de contrats sans préavis
=> Qualification inexistante dans des domaines sensibles
=> Qu'en est-il de la sécurité des bénéficiaires ?
=> Hyper flexibilité = emploi peu confortable
=> Garde d'enfants, encadrement en péril
=> Concurrence de travail face aux indépendants, aux petites entreprises et aux emplois mi-temps.

« Le travail associatif c'est du black légalisé »

=> Les services professionnels imposent des normes qualitatives et le travail associatif les retirent
=> Responsabilité ambiguë
=> Tensions financières favorables au travail associatif
=> Obligations différentes entre gestion de volontaires et gestion de travailleurs associatifs : gestion d'équipe plus difficile